

FICHE INFO AMBIS 3: RAPPORTAGE FINANCIER ET NARRATIF

Chaque bénéficiaire doit remplir ses obligations en matière de rapportage. Il doit ainsi rapporter, d'une part, sur les avancées dans les activités prévues dans le cadre du projet (rapport narratif ou sur le contenu) et, d'autre part, sur les dépenses réalisées lors de l'exécution du projet (rapport financier).

1. Cycle de rapportage

Le rapportage intermédiaire a lieu 2 fois par an : 31/07/N (période couverte 01/01/N – 30/06/N) et 31/01/N+1 (période couverte 01/07/N - 31/12/N). Les échéances sont les mêmes pour le rapportage financier et pour le rapportage sur le contenu. Toutefois, si le projet débute après le 01/01/N ou le 30/06/N, la période couverte par le premier rapport peut exceptionnellement être un peu plus courte. Si le projet se termine avant le 30/06/N ou le 31/12/N, il n'y aura plus de rapport intermédiaire.

Au plus tard trois mois après la fin du projet, le bénéficiaire doit soumettre les rapports finaux qui permettent d'avoir une vue globale sur le projet.

2. Rapport narratif

Le rapport narratif est composé de 4 parties :

- 1) Etat de lieux : il vous est demandé de revenir sur les activités mises en œuvre dans le cadre du projet, des obstacles rencontrés, des modifications réalisées.
- 2) Publicité : cette partie permet de vérifier si vous avez rempli les obligations européennes en matière de publicité et si vous avez effectué des publications ou communications initialement prévues. Vous devez télécharger toutes les pièces justificatives en ce qui concerne la publicité.

Voir également la fiche 4 sur les obligations de publicité.

- 3) Indicateurs communs : il s'agit des indicateurs listés à l'annexe VIII des règlements AMIF, ISF, BMVI. En plus des indicateurs de réalisation et des indicateurs de résultat sélectionnés dans la fiche de projet, des sous-indicateurs liés aux indicateurs principaux apparaissent lors du rapportage. Les informations qui vous sont demandées sont les résultats quantitatifs (nombre) atteints pendant la période couverte et ceux prévus pour la période suivante (voir fiche sur les indicateurs). Aucun document justificatif ne doit être téléchargé pour les indicateurs du rapport intermédiaire. Ceux-ci doivent être téléchargés lors du rapportage final.

Voir également la fiche 7 sur les indicateurs.

- 4) Indicateurs spécifiques : ils sont librement choisis par vous lors de l'introduction du projet, en fonction des activités menées. Lors du rapportage intermédiaire, vous devez rapporter les résultats quantitatifs (nombre) atteints pendant la période couverte et ceux prévus pour la période suivante. Aucun document justificatif ne doit être téléchargé pour les indicateurs du rapport intermédiaire. Ceux-ci doivent être téléchargés lors du rapportage final.

07/06/2022

Voir également la fiche 7 sur les indicateurs.

Lors du contrôle du rapport narratif, l'autorité de gestion analyse les informations et les valeurs rapportées. Elle peut aussi poser des questions additionnelles. Les résultats des contrôles peuvent être consultés dans AMBIS.

3. Rapportage Financier

Le rapport financier est la synthèse de tous les paiements de la période considérée sur base de la date du paiement de la dépense (pas la date de la facture, du début de la prestation, ou des activités,...).

Jusqu'à la date de clôture, le rapportage dans AMBIS est continu et des changements peuvent encore être apportés.

Toutes les dépenses engagées pendant la période de déclaration doivent être saisies avant la date limite et ne peuvent être ajoutées ultérieurement. Les coûts qui ne sont pas déclarés à temps ne sont donc pas éligibles.

Pour tous les coûts directs, toutes les pièces justificatives doivent être téléchargées dans AMBIS. Il s'agit d'au moins une facture ou un équivalent et la preuve du paiement (ceci ne s'applique pas aux amortissements).

Après chaque date de clôture, l'autorité de gestion lancera le processus de contrôle et déterminera les coûts éligibles. Après le contrôle du rapport final, le montant final de la subvention sera déterminé.